KANTON WALLIS

Demande de reconnaissance d'une communauté partielle d'exploitation (CPE)

au sens de l'article 12 de l'ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation du 7 décembre 1998 (OTerm)

N	Iom et adresse des requérants :						
1	•			N <u>º</u> tél. :			
2	•			Nº tél. :			
3	•			Nº tél. :			
4	•			Nº tél. :			
DEMANDE Nous vous demandons de reconnaître la société simple que nous avons formée comme une communaut partielle d'exploitation au sens de l'article 12 OTerm à partir du							
	Citation to Manual	Exploi	tations des membr	res avant la comm	unauté		
	Situation de départ	1 ^{er} membre	2 ^e membre	3 ^e membre	4 ^e membre		

Situation de départ	Exploitations des membres avant la communauté				
Situation de départ	1 ^{er} membre	2 ^e membre	3 ^e membre	4 ^e membre	
Nº d'exploitation					
Surface (SAU)	ha	ha	ha	ha	
Nombre d'animaux					
Distance entre les exploitations et l'unité commune	km	km	km	km	
Type de production (PER, Bio ou autre)					

-	
Damarana.	
ixemandue .	

3 INDICATIONS CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX DE LA COMMUNAUTE

Y a-t-il détention en commun des animaux :
 OUI / NON

	Commune e	t lieu-dit	Types d'animaux	Nombre de places
- Collaboration de			ns aux animaux, trai	ite, affouragement, etc.):
Nature/type	1 ^{er} membre	2ème meml		
	our la branche de prod			
•	tent que les indication	ns données ci-d	essus sont exactes e	et conformes à la vérité.
•		<u>Les</u>	<u>requérants</u> :	
Les soussignés attes Lieu et date :				

La demande doit être adressée au Service de l'agriculture, Commission de reconnaissance des exploitations, Case postale 621, 1951 Châteauneuf-Sion, accompagnée du <u>contrat de société simple</u> réglant la collaboration et la répartition des animaux et/ou des surfaces.